
SCEA FONSSEAU

Dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'installations de stockage d'alcools de bouche à BELLEVIGNE (16)

Partie n°3

Description des installations existantes et projetées

| Destinataires | Société | Email | Téléphone |
|--------------------------------------|---------------|------------------|----------------|
| Aurélien GRILLET Emmanuel GRILLET | SCEA FONSSEAU | aggg16@gmail.com | 06.62.68.84.87 |

| Numéro de version | Établie par | Vérfié par | Approuvé par | Date |
|-------------------|-------------|------------|--------------|----------------------|
| 1 | A. RABILLON | C. MUSSET | A. GRILLET | 28 septembre 2021 |

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 av Beaupréau local n°5
17390 LA TREMBLADE
Tél. : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | OBJET DU DOCUMENT | 7 |
| 2. | LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE | 7 |
| 2.1 | LOCALISATION | 7 |
| 2.2 | PÉRIMÈTRE ICPE | 8 |
| 2.3 | ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT | 9 |
| 2.4 | ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE | 9 |
| 2.5 | SITES INDUSTRIELS | 10 |
| 3. | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES | 11 |
| 3.1 | DESCRIPTION GÉNÉRALE | 11 |
| 3.2 | AMÉNAGEMENTS GÉNÉRAUX | 11 |
| 3.2.1 | ACCÈS | 11 |
| 3.2.2 | CIRCULATION SUR LE SITE | 12 |
| 3.2.3 | LIMITATIONS D'ACCÈS | 12 |
| 3.3 | CHAI DE VIEILLISSEMENT- | 13 |
| 3.3.1 | ISSUES | 13 |
| 3.3.2 | CARACTÉRISTIQUES | 13 |
| 3.4 | AIRE DE LAVAGE | 13 |
| 3.5 | HANGARE | 13 |
| 3.6 | RÉSEAUX EXISTANTS | 13 |
| 3.6.1 | EAUX PLUVIALES | 13 |
| 3.6.2 | EAUX ACCIDENTELLES | 13 |
| 3.6.3 | EAUX USÉES | 13 |
| 3.6.4 | EAUX DE PROCESS | 14 |
| 3.7 | UTILITÉS | 14 |
| 3.7.1 | ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 14 |
| 3.7.2 | ÉLECTRICITÉ | 14 |
| 3.7.3 | CHAUFFAGE - VENTILATION | 14 |
| 3.8 | TÉLÉCOMMUNICATION | 14 |
| 3.9 | DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME | 14 |
| 3.10 | MOYENS DE LUTTE INCENDIE | 14 |
| 3.10.1 | MOYENS EN EAU | 14 |
| 3.10.2 | POSTE INCENDIE ADDITIVE | 15 |
| 3.10.3 | EXTINCTEURS | 15 |
| 3.11 | PROTECTION Foudre | 15 |
| 3.12 | FLUX MATIÈRES ACTUELS | 15 |
| 3.13 | CONSOMMATIONS ACTUELLES | 16 |
| 4. | DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJÉTÉES | 16 |
| 4.1 | DESCRIPTION GÉNÉRALE | 16 |
| 4.2 | AMÉNAGEMENTS GÉNÉRAUX PROJÉTÉS | 17 |
| 4.2.1 | ACCÈS AU SITE | 17 |
| 4.2.2 | CIRCULATION SUR LE SITE | 17 |
| 4.2.3 | AIRES DE DÉPOTAGE | 17 |
| 4.2.4 | LIMITATIONS D'ACCÈS | 17 |
| 4.3 | DESCRIPTION DES STOCKAGES | 17 |
| 4.3.1 | CHAI DE VIEILLISSEMENT | 17 |
| 4.4 | SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET PROJÉTÉES | 19 |
| 4.5 | RÉSEAUX | 20 |
| 4.5.1 | RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES | 20 |
| 4.5.2 | RÉSEAU D'EAUX USÉES | 20 |
| 4.5.3 | EFFLUENTS INDUSTRIELS | 20 |
| 4.5.4 | COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS | 20 |
| 4.5.5 | TRANSFERTS D'ALCOOLS | 20 |

| | | |
|-------|--|----|
| 4.6 | UTILITÉS | 21 |
| 4.6.1 | ALIMENTATION EN EAU POTABLE | 21 |
| 4.6.2 | ÉLECTRICITÉ..... | 21 |
| 4.6.3 | RÉSEAU GAZ..... | 21 |
| 4.6.4 | AIR COMPRIME | 21 |
| 4.6.5 | CHARGE DES ENGINES DE MANUTENTION | 21 |
| 4.6.6 | CHAUFFAGE..... | 21 |
| 4.6.7 | INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT..... | 22 |
| 4.6.8 | TÉLÉCOMMUNICATION | 22 |
| 4.6.9 | UTILITÉS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR) | 22 |
| 4.7 | MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE | 22 |
| 4.7.1 | RÉSERVE INCENDIE | 22 |
| 4.7.2 | RÉSEAU PIA | 22 |
| 4.7.3 | EXTINCTEURS..... | 22 |
| 4.7.4 | DÉTECTION INCENDIE..... | 22 |
| 4.7.5 | DÉTECTION INTRUSION..... | 22 |
| 4.7.6 | PROTECTION Foudre..... | 22 |
| 4.7.7 | MOYENS EXTÉRIEURS | 23 |
| 4.8 | FLUX MATIÈRES..... | 24 |
| 4.9 | DÉCHETS..... | 24 |
| 4.10 | CONSOMMATIONS..... | 24 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du site..... | 7 |
| Figure 2 : Localisation du projet au niveau communal..... | 8 |
| Figure 3 : Périmètre ICPE | 8 |
| Figure 4 : Localisation des zones habitées et entreprises à proximité immédiate..... | 9 |
| Figure 5 : ERP à proximité du site..... | 10 |
| Figure 6 : Localisation des ICPE à proximité du projet | 11 |
| Figure 7 : Localisation des principaux axes routiers | 12 |
| Figure 8 : Localisation des accès au site | 12 |
| Figure 9 : Localisation des moyens en eau..... | 15 |
| Figure 10 : Plan du nouveau chai..... | 18 |
| Figure 11 : Estimation du temps de trajet entre le centre de secours et le site | 23 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site | 7 |
| Tableau 2 : Liste des ICPE à proximité du site | 10 |
| Tableau 3 : Stocks et flux de matières actuels..... | 15 |
| Tableau 4 : Consommations..... | 16 |
| Tableau 5 : Localisation des installations | 16 |
| Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées | 19 |
| Tableau 7 : Niveaux de protection foudre à atteindre par structure | 23 |
| Tableau 8 : Stocks et flux de matières entrantes | 24 |
| Tableau 9 : Production de déchets projetés..... | 24 |
| Tableau 10 : Consommations..... | 24 |

LISTE DES PHOTOS

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|------|--|
| AP | Arrêté Préfectoral |
| CMS | Capacité Maximale de Stockage |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| RIA | Robinet d'Incendie Armé |

1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à décrire l'ensemble des installations existantes et projetées sur le site de la SCEA FONSSÉAU à BELLEVIGNE.

Cette description intègre entre autres une description de la nature et du volume des activités, les modes de fonctionnement, les procédés mis en œuvre et les éléments de sécurité.

Ces descriptions visent à donner tous les éléments nécessaires à l'analyse des impacts environnementaux et des dangers présentés dans les situations actuelles et futures. Ces analyses sont traitées respectivement dans les parties 4 et 5 de cette étude.

2. LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

2.1 LOCALISATION

L'entreprise est implantée :

- dans le département de la CHARENTE,
- à environ 19 km au sud-est de COGNAC,
- à environ 8 km au sud-ouest de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE,
- sur la commune de BELLEVIGNE, n°2 au lieu-dit FONSSÉAU.

| Référentiel | WGS84 | Lambert II Étendue | GPS | Lambert 93 |
|-------------|------------------|--------------------|------------|----------------|
| X | 0°8'32.4744" O | 406 416,30 m | - 0,142354 | 454 856,00 m |
| Y | 45°32'40.4700" N | 2 063 519,91 m | 45,544575 | 6 498 776,89 m |
| Z | 90 à 100 m NGF | | | |

Tableau 1 : Coordonnées géographiques du site



Source : viamichelin.fr

Figure 1 : Localisation du site

2.3 ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Le site se trouve à environ 1,1 km au sud-est du centre-bourg de l'ancienne commune de TOUZAC, au niveau de lieu-dit FONSSÉAU.

L'environnement immédiat du site se compose :

- de la distillerie de la « SARL DOMAINE DE LA TUILERIE » au sud,
- de cultures céréalières et de vignes à l'est, au nord et à l'ouest,
- d'une zone d'habitations au nord,
- de l'entreprise « DISTILLERIE DES TAUPIERS » au nord,
- de l'entreprise viticole « DOMAINE PIERRE DE BECHILLON-BORAUD » au sud-ouest.

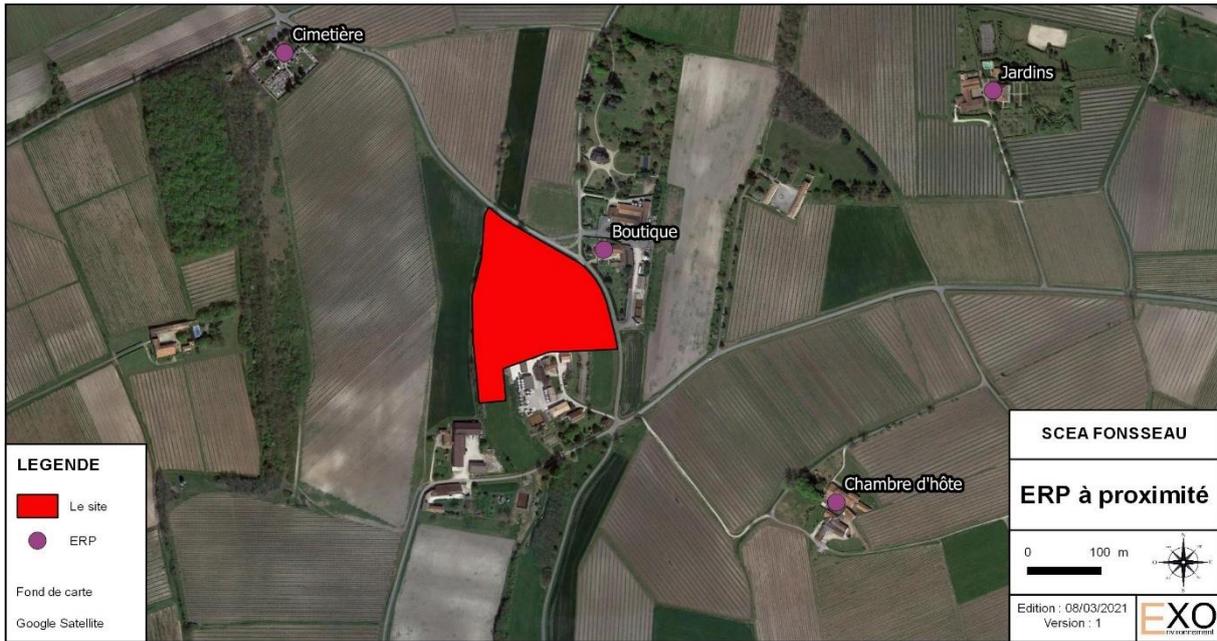


Figure 4 : Localisation des zones habitées et entreprises à proximité immédiate

2.4 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC À PROXIMITÉ DU SITE

Les ERP à proximité du site sont :

- la boutique du site « DOMAINES RÉMY MARTIN SA » et la « DISTILLERIE DES TAUPIERS » à 25 m au nord du site,
- un cimetière à 320 m au nord du site,
- une chambre d'hôtes à 360 m au sud-est du site,
- les jardins du CHAIGNE à 550 m à l'est du site.



Source : Google Maps

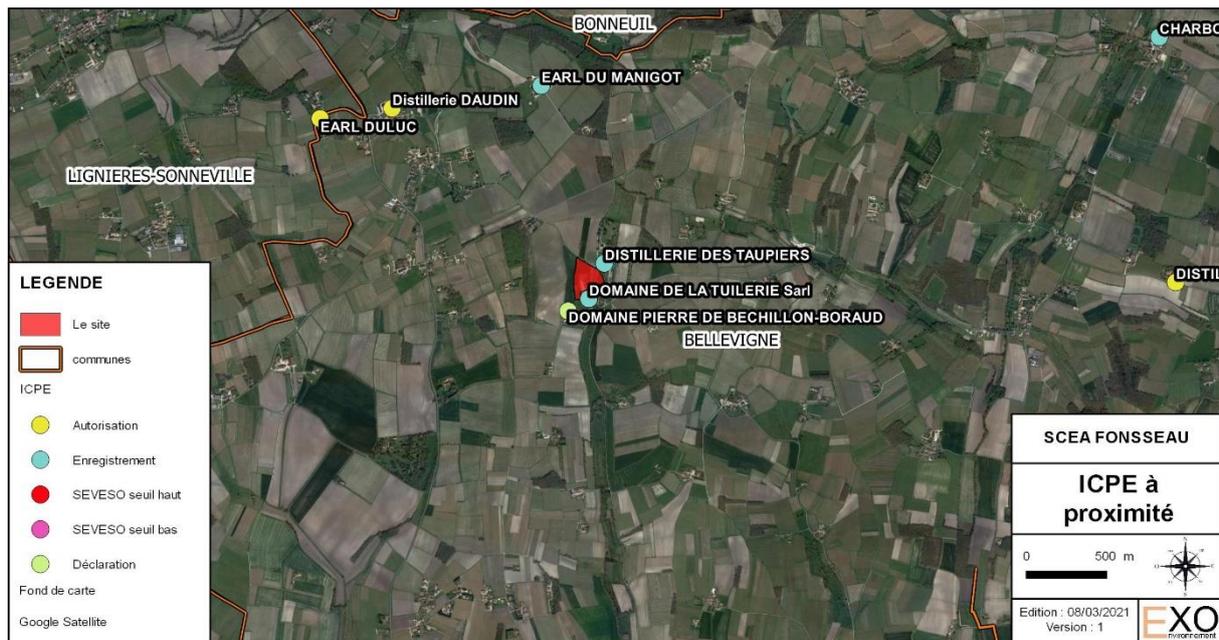
Figure 5 : ERP à proximité du site

2.5 SITES INDUSTRIELS

Le tableau suivant présente la liste des installations classées (ICPE) les plus proches du site.

| Établissement | Commune | Activité | Régime administratif | Distance du site |
|------------------------------------|------------|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| DOMAINE DE LA TUILERIE SARL | BELLEVIGNE | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | Limite sud |
| DOMAINE PIERRE DE BECHILLON-BORAUD | | Distillation / stockage d'alcool | Déclaration | 25 m au sud |
| DISTILLERIE DES TAUPIERS | | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | 50 m au nord |
| DU MANIGOT SARL | | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | 1,1 km au nord |
| DISTILLERIE DAUDIN | | Distillation / stockage d'alcool | Autorisation | 1,4 km au nord-ouest |
| EARL DULUC | | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | 1,8 km au nord-ouest |
| DISTILLERIE LAMBERT | | Distillation / stockage d'alcool | Autorisation | 3,6 km à l'est |
| CHARBONNIER SAS DISTILLERIE | | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | 3,8 km à l'est |
| GFA DE CHEZ BARRE | | Distillation / stockage d'alcool | Enregistrement | 4,6 km à l'est |

Tableau 2 : Liste des ICPE à proximité du site



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 6 : Localisation des ICPE à proximité du projet

3. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le site a déjà fait l'objet d'une déclaration et, bien que les travaux ne soient pas finalisés, il comportera les installations suivantes au début de la phase de construction du présent projet :

- un chai de vieillissement d'alcools de 299,46 m² et de QSP 499,9 m³,
- une aire de lavage de véhicules agricoles ,
- un hangar agricole de 993 m²,
- une réserve incendie de 600 m³
- des voiries calcaires.

3.2 AMÉNAGEMENTS GÉNÉRAUX

3.2.1 ACCÈS

Le site se trouve sur le lieu-dit FONSSÉAU et dispose de deux accès : un depuis la D420 et un depuis le lieu-dit FONSSÉAU. Ces routes sont accessibles par la D1, la D151 ou la D153.

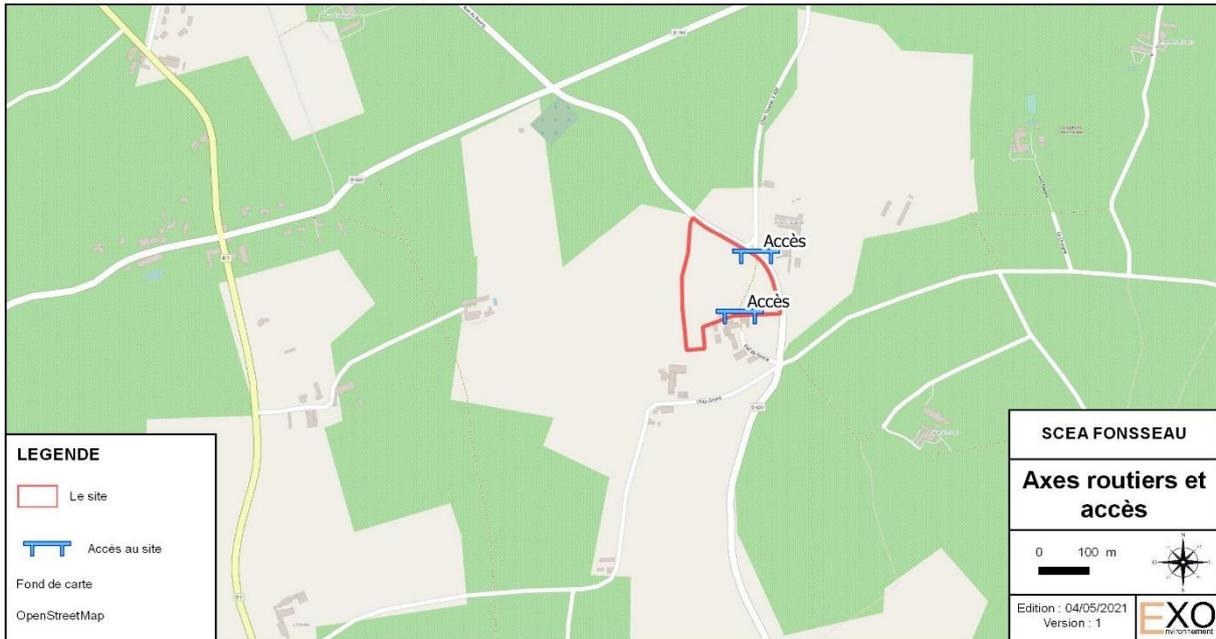


Figure 7 : Localisation des principaux axes routiers



Figure 8 : Localisation des accès au site

3.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE

Le site dispose d'une voirie calcaire reliant les deux entrées et permettant d'accéder au chai, au hangar à l'aire de lavage et à la réserve d'eau.

Une voirie calcaire permet d'accéder à un demi-périmètre du chai existant.

3.2.3 LIMITATIONS D'ACCÈS

Le site n'est pas clôturé. L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé de la société.

En dehors des heures d'exploitation, les portes du chai sont fermées à clé.

3.3 CHAI DE VIEILLISSEMENT-

3.3.1 ISSUES

Ce chai en cours de construction va disposer d'une grande porte à l'ouest et d'une porte individuelle à l'est. Ces portes seront pare-flammes 30 minutes.

Du fait de la topographie, l'accès à la porte individuelle sera réalisé par un escalier.

3.3.2 CARACTÉRISTIQUES

Le chai est construit en briques monomères REI 240 avec une charpente en bois. La couverture est en tuiles et le sol est en béton. Le stockage des alcools est réalisé dans des fûts en racks, dans des tonneaux et dans des cuves inox de 550 hl. Une allée en calcaire permet d'accéder aux différentes faces du chai. Ses dimensions sont synthétisées au chapitre 4.4. de la présente partie.

3.4 AIRE DE LAVAGE

Le site dispose d'une aire de lavage des véhicules agricoles. Cette aire est équipée d'une vanne trois voies permettant de séparer les effluents :

- les effluents contenant des produits phytosanitaires sont dirigés vers une réserve enterrée de 15 m³ où ils sont stockés avant d'être évacués par un prestataire spécialisé,
- les effluents viticoles, chargés de matières organiques, sont traités par un dégrilleur puis stockés avant d'être évacués vers la SARL DOMAINE DE LA TUILERIE qui les valorise suivant un plan d'épandage présent en annexe,
- en dehors des périodes d'utilisation, les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être infiltrées coté talweg.

3.5 HANGARE

Un hangar à destination du matériel agricole de 993 m² est présent à l'est du site et à proximité de l'aire de lavage.

3.6 RÉSEAUX EXISTANTS

3.6.1 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales ne sont pas traitées et ruissellent naturellement vers l'ouest de la parcelle.

Lors des épisodes pluvieux importants, des eaux pluviales s'écoulent depuis les parcelles situées à l'ouest des installations vers la limite ouest du site.

3.6.2 EAUX ACCIDENTELLES

Le chai est en rétention interne via un encaissement de 200 cm et des seuils de 17 cm face aux entrées. Le volume de rétention est de 650 m³ soit 100% de la QSP + 0,5 x surface intérieure du chai en m².

3.6.3 EAUX USÉES

Le site ne disposera pas de locaux sanitaires et ne produira pas d'eaux sanitaires.

3.6.4 EAUX DE PROCESS

L'aire de lavage des véhicules agricoles constitue l'unique source d'eau de process du site. Cette aire est équipée d'une vanne trois voies permettant de séparer les effluents :

- les effluents contenant des produits phytosanitaires sont dirigés vers une réserve enterrée de 15 m³ où ils sont stockés avant d'être traités par un prestataire spécialisé,
- les effluents viticoles, chargés de matières organiques, sont traités par un dégrilleur puis stockés dans une cuve de 15 m³ avant d'être évacués vers la SARL DOMAINE DE LA TUILERIE qui les valorise suivant un plan d'épandage présent en annexe,
- en dehors des périodes d'utilisation, les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être infiltrées côté talweg.

3.7 UTILITÉS

3.7.1 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'entreprise est connectée au réseau public d'adduction d'eau potable. Un système de disconnexion est installé au niveau du raccordement. Un compteur permet le suivi des consommations. Cette eau sert principalement à l'alimentation de l'aire de lavage et de la réserve d'eau. Elle sert également ponctuellement pour le lavage des équipements.

3.7.2 ÉLECTRICITÉ

L'entreprise bénéficie d'un tarif jaune à 48 kVA.

Ses installations électriques sont réalisées conformément au décret n°88-1056 du 14 novembre 1988. Elles sont conformes à la norme NFC 15100 pour la basse tension.

L'entreprise identifiera ses zones ATEX.

3.7.3 CHAUFFAGE - VENTILATION

Le chai n'est pas chauffé et la ventilation est de type naturel.

3.8 TÉLÉCOMMUNICATION

Le personnel dispose de téléphones portables.

3.9 DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ALARME

Le chai est doté d'une détection incendie et d'une détection intrusion par contact sur les ouvertures et de radars. Les alarmes sont télétransmises à M. Aurélien GRILLET qui peut se rendre sur site en 5 minutes environ.

3.10 MOYENS DE LUTTE INCENDIE

3.10.1 MOYENS EN EAU

Le site dispose d'une réserve incendie de 600 m³ associée à 3 emplacements de pompage pour les engins du SDIS.

Un poteau incendie est présent à moins de 110 m au sud du site, il s'agit du PEA identifié 16204017.



Source : SDIS 16

Figure 9 : Localisation des moyens en eau

3.10.2 POSTE INCENDIE ADDITIVE

Le site ne dispose pas d'un réseau de PIA.

3.10.3 EXTINCTEURS

Le chai est doté d'extincteurs portatifs de puissance extinctrice minimale 144 B de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche n'est jamais supérieure à 15 m.

3.11 PROTECTION Foudre

Le premier chai n'est pas pourvu de protection foudre.

3.12 FLUX MATIÈRES ACTUELS

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels de l'entreprise.

| Produits entrants | Quantité max en stock actuelle | Flux max Annuel actuel |
|-------------------|--------------------------------|------------------------|
| Alcools | 499,9 m ³ | 60 m ³ |

Tableau 3 : Stocks et flux de matières actuels

Le chai existant est en cours de remplissage, il ne comporte pas encore d'alcools prêts à être expédiés.

3.13 CONSOMMATIONS ACTUELLES

Le tableau suivant résume les consommations maximales annuelles de l'entreprise.

| Utilités | Consommation maximale annuelle | Consommation journalière moyenne |
|--------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Eau de ville | 100 m ³ | >1 m ³ |
| Électricité | 7 500 kWh | / |

Tableau 4 : Consommations

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS PROJÉTÉES

4.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'entreprise projette l'augmentation de ses capacités de stockage d'alcools en construisant un nouveau chai et en portant à 500 m³ les capacités du chai existant. Ce chai sera similaire au premier chai construit. Il aura une surface de 299,46 m² et une QSP de 500 m³.

Le projet comprend également :

- la création d'une aire de dépotage commune aux deux chais et du bassin de rétention associé,
- la création d'un local PIA alimenté par une cuve enterrée de 10 m³,
- la création d'un bassin de régulation et d'infiltration des eaux pluviales,
- l'extension et le goudronnage des voiries,
- l'aménagement d'espaces verts.

À l'issue du projet, le site comptera les installations suivantes :

| Parcelle | Adresse | Propriétaires | Surface (m ²) | Surface dans le projet (m ²) | Installations |
|--------------|---------------------------------|--|---------------------------|--|--|
| 386 C 85 | FONSSÉAU 16120 BELLEVIGNE | La nue-propiété est divisée en 3 entre GRILLET Emmanuel, Aurélien et LUCAS Virginie (3 enfants) et l'usufruit est à GRILLET Jean-Marie et Bernadette | 3052 | 3052 | Voirie Hangar agricole Espaces verts Accès |
| 386 C 83 | | | 5595 | 5595 | Chai n°1 Voiries Accès Espaces verts Vignes |
| 386 C 82 | | | 2688 | 2688 | Voiries Espaces verts Vignes |
| 386 C 81 | | | 6395 | 6395 | Voiries Espaces verts |
| 386 C 84 | | | 2 490 | 2 490 | Réserve incendie Aire de lavage Local technique Cuve de récupération des phytosanitaires, Voiries Espaces verts |
| 386 C 831 | | | 12 510 | 6176 | Bassin de rétention, Bassin d'infiltration Voirie calcaire Espaces verts |
| 386 C 90 | | La nue-propiété est divisée en 2 entre GRILLET Emmanuel et Aurélien et l'usufruit est à GRILLET Jean-Marie et Bernadette | 6475 | 4311 | Chais n°1 et n°2 Aire de dépotage Voirie Espaces verts |
| Total | | | | 30707 | |

Tableau 5 : Localisation des installations

4.2 AMÉNAGEMENTS GÉNÉRAUX PROJETÉS

4.2.1 ACCÈS AU SITE

Les accès existants du site seront équipés de portails. L'entreprise ne projette pas de création d'un nouvel accès.

4.2.2 CIRCULATION SUR LE SITE

Les voiries calcaires existantes seront prolongées et goudronnées.

Une nouvelle voirie calcaire sera créée autour du nouveau chai.

Tous les locaux de stockage seront accessibles sur un demi-périmètre à partir d'une voie engin de force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m.

Les circulations sur le site concernent essentiellement les engins de transport. Leurs zones de manœuvre et de stationnement sont matérialisées sur le plan de masse joint au dossier.

4.2.3 AIRES DE DÉPOTAGE

Le projet comprend la création d'une nouvelle aire de dépôtage entre le chai existant et le chai projeté. Elle sera matérialisée au sol et bétonnée. Elle sera équipée d'une prise permettant aux camions de se relier à la terre.

Cette aire sera placée en rétention via une connexion à un bassin de 30 m³, soit la capacité du plus gros porteur susceptible de venir sur le site. Ce bassin est équipé d'une pompe de relevage permettant d'évacuer les eaux pluviales vers un séparateur d'hydrocarbures et le bassin de régulation. Le fonctionnement de cette pompe est associé à la détection d'éthanol au niveau de la rétention.

4.2.4 LIMITATIONS D'ACCÈS

Le site sera entièrement clôturé. Les personnes souhaitant entrer sur le site devront prendre contact avec le personnel qui les autorisera.

En dehors des heures d'exploitation, les portails d'accès seront fermés à clé ainsi que les portes de tous les bâtiments. La surveillance ne sera pas réalisée par une personne physique à demeure sur le site. En conséquence l'entreprise prévoit la mise en place d'un système d'alarme détectant toute intrusion avec télétransmission des alarmes à l'exploitant. Les dispositifs techniques de détection intrusion seront des détecteurs d'ouverture sur les portes et des radars.

4.3 DESCRIPTION DES STOCKAGES

4.3.1 CHAIS DE VIEILLISSEMENT

Le projet comprend la création d'un nouveau chai destiné au stockage des cognacs de surface 299,46 m² et de QSP 500 m³. Ce chai sera construit sur le même modèle que le premier chai déclaré.

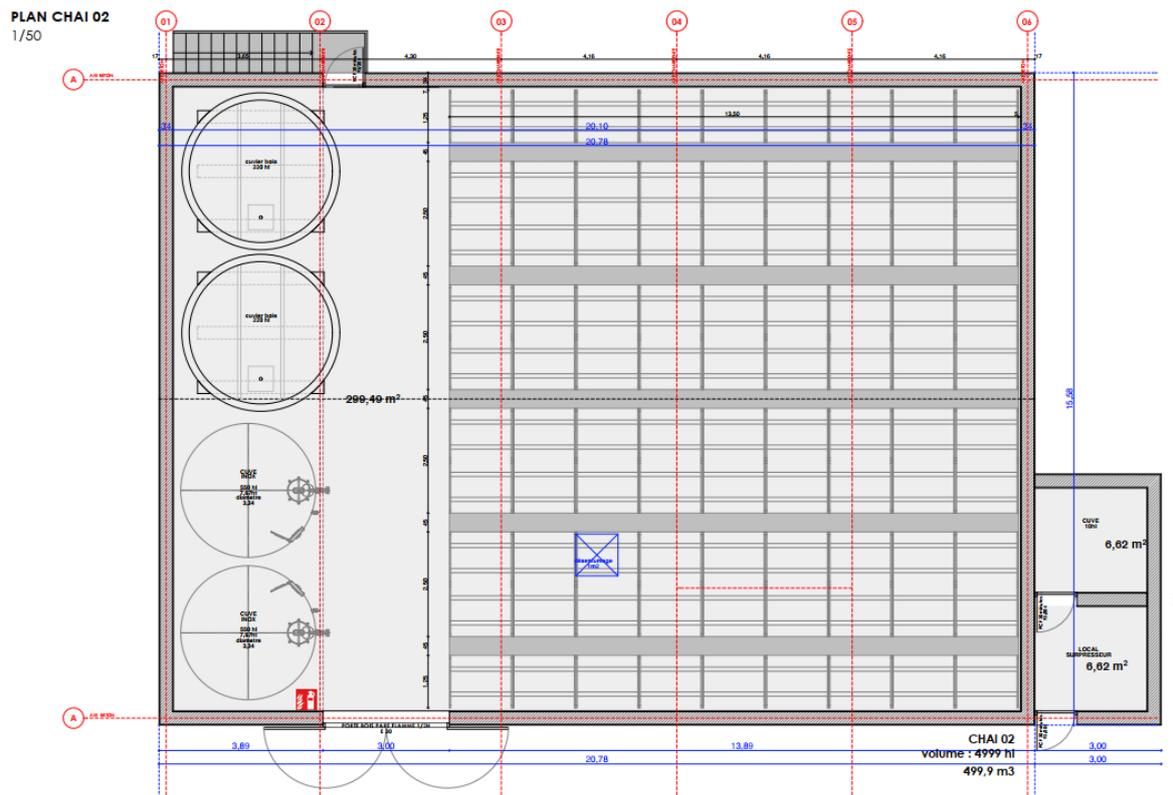
Le sol du chai sera bétonné afin de garantir l'étanchéité.

Le stockage de l'alcool sera réalisé dans des fûts, des tonneaux et des cuves inox de 550 hl.

Quelle que soit la configuration des stockages et la répartition entre les contenants bois ou inox, l'aménagement des stockages respectera les dispositions suivantes :

- la largeur de l'allée principale ou latérale sera d'au minimum 3m,
- la profondeur des installations de stockage (rime, rack, rangé de tonneaux ou cuve, ...) par rapport à une allée principale n'excédera pas 15 m.

Le chai de vieillissement comportera 1 porte double, de largeur 3 m, et d'une porte simple sur la face opposée. Du fait de la topographie, l'accès à la porte simple se fera par des escaliers. La figure suivante illustre la configuration de stockage projetée pour le nouveau chai.



Source : ATELIER RURAL ARCHITECTURE

Figure 10 : Plan du nouveau chai

4.4 SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ET PROJETÉES

| Composant | | Chai de vieillissement n°1 | Chai de vieillissement n°2 | |
|---|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| Dimensions | Longueur intérieure | 20,10 m | 20,10 m | |
| | Largeur intérieure | 14,90 m | 14,90 m | |
| | Surface intérieure | 299,46 m ² | 299,46 m ² | |
| | Hauteur sous ferme | 8 m | 8,17 m | |
| | Hauteur au faîtage | 10,72 m | 10,99 m | |
| Matériaux | Toiture | Tuiles | Tuiles | |
| | Charpente | Bois | Bois | |
| | Isolant Sous-plafond | Laine de roche | Laine de roche | |
| | Murs périphériques | REI 240 | REI 240 | |
| | Nature du Sol | Béton | Béton | |
| Description des éléments de sécurité incendie | Portes Extérieures | Nombre | 2 : 3*3 1,0*2,15 | 2 : 3*3 1,0*2,15 |
| | | Résistance au feu | PF ½ h | PF ½ h |
| | Exutoires | Nombre | 1 | 1 |
| | | Surface | 1 m ² | 1 m ² |
| | | Commande | Automatique et manuelle | Automatique et manuelle |
| | Extincteurs | | 2 | 2 |
| | PIA | | Oui | Oui |
| Contenu des chais | Quantité Susceptible d'être Présente | 500 m ³ | 500 m ³ | |
| | Mode de stockage | Cuves inox, tonneaux et fûts | Cuves inox, tonneaux et fûts | |
| | Cuve inox | 2 x 550 hl | 2 x 550 hl | |
| | Mise en rétention | Interne (650 m ³) | Interne (650 m ³) | |

Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes et projetées

4.5 RÉSEAUX

4.5.1 RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Une étude hydraulique a été réalisée pour dimensionner les installations de traitement des eaux pluviales. Celle-ci est jointe en annexe du dossier.

Compte tenu des contraintes topographiques, les éventuels ruissellements des zones d'espaces verts dans l'axe du talweg ne pourront être collectés. Ces zones représentent environ 9000 m² et resteront en espaces verts comme c'est le cas à l'état actuel.

Comme mentionné dans l'étude hydraulique, il sera réalisé :

- deux séparateurs à hydrocarbures de classe I pour l'aire de lavage et les surfaces de voiries, parkings et aires de circulation dimensionnés respectivement à 10 l/s et 50 l/s avec une teneur maximale autorisée en hydrocarbures résiduels de 5 mg/l ;
- deux débourbeurs de 2000 litres pour l'aire de lavage et 5000 litres pour les voiries, parkings et aires de circulation ;
- une vanne de sectionnement en sortie de chaque séparateur d'hydrocarbures en cas de déversement accidentel ;
- un bassin de régulation et d'infiltration de 530 m³ dimensionné pour gérer, sans débordement, au minimum des pluies de retour 30 ans.

4.5.2 RÉSEAU D'EAUX USÉES

L'entreprise ne produira pas d'eaux usées.

4.5.3 EFFLUENTS INDUSTRIELS

L'activité de vieillissement tel que projeté par l'entreprise n'induit pas de rejets d'effluents.

L'aire de lavage de matériel constitue une source d'effluents. Elle ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.

Pour rappel, cette aire est équipée d'une vanne trois voies permettant de séparer les effluents :

- les effluents contenant des produits phytosanitaires sont dirigés vers une réserve enterrée de 15 m³ où ils sont stockés avant d'être évacués par un prestataire spécialisé ou traité par le procédé PHYTOBARRE,,
- les effluents viticoles, chargés de matières organiques, sont traités par un dégrilleur puis stockés avant d'être évacués vers la SARL DOMAINE DE LA TUILERIE qui les valorise suivant un plan d'épandage présent en annexe,
- en dehors des périodes d'utilisation, les eaux pluviales sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le bassin de régulation et d'infiltration.

4.5.4 COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS

L'aire de dépotage sera raccordée à un bassin de rétention de 30 m³. En cas de débordement, les écoulements seront dirigés vers le bassin de régulation qui sera pourvu d'une vanne manuelle en sortie. Les eaux pluviales collectées durant les dépotages dans le bassin de rétention de 30 m³ seront repompées vers le séparateur d'hydrocarbures.

Le chai existant est en rétention interne via un encaissement de 200 cm et des seuils de 17 cm. Le nouveau chai sera en rétention interne via un encaissement de 217 cm. Pour chaque chai, le volume de rétention sera de 650 m³.

Des kits antipollution ou des matériaux absorbants seront à disposition pour les écoulements de faible envergure.

4.5.5 TRANSFERTS D'ALCOOLS

L'entreprise réalise ses transferts par canalisations mobiles. Celles-ci font l'objet d'une surveillance permanente de leurs états et de leurs étanchéités.

4.6 UTILITÉS

4.6.1 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable du site ne sera pas modifiée. L'utilisation de l'eau potable restera inchangée.

4.6.2 ÉLECTRICITÉ

Le site restera alimenté en électricité par le réseau existant, à une puissance de 48 kVA.

Les installations électriques seront réalisées conformément au décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988. Elles seront conformes à la norme NFC1500 pour la basse tension et aux normes NFC 13.100 et NFC13.200 pour la haute tension.

L'entreprise établira le zonage ATEX de ses installations. Les équipements électriques présents dans les zones ATEX respecteront la réglementation ATEX. Le plan de zonage ATEX sera porté à la connaissance de l'organisme chargé de la vérification des installations électriques.

Le matériel exposé aux projections de liquides sera conforme à la norme NFC 20.010. Dans ses locaux de stockage, le matériel sera conçu et installé de sorte à éviter le contact accidentel des matières stockées ainsi que leur échauffement. Il n'y aura pas dans les locaux de stockage de matériel électrique dont le fonctionnement pourrait provoquer des arcs, des étincelles ou l'incandescence d'éléments, sans que ces sources de dangers soient incluses dans des enveloppes appropriées.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques.

Les chais seront pourvus, à l'extérieur et près d'une issue, d'un interrupteur général permettant de couper l'alimentation électrique du chai sans toutefois couper l'alimentation électrique des moyens de secours et d'un voyant lumineux signalant la mise sous tension des installations électriques.

L'éclairage sera réalisé par des luminaires de degré de protection IP55 avec une protection mécanique. Les appareils de protection, de commande et de manœuvre (fusibles, discontacteurs, interrupteurs, disjoncteurs..) à l'intérieur des chais seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes, brasseurs ...) ainsi que les prises de courant, situés à l'intérieur des chais, seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Toutes les masses métalliques fixes ou mobiles, éléments de canalisations et les récipients seront connectés électriquement pour assurer leur liaison équipotentielle. Ils seront tous mis à la terre.

En cas de différence de potentiel entre les réservoirs et les récipients et leurs systèmes d'alimentation, ces derniers seront disposés de façon à éviter tout emplissage par chute libre.

4.6.3 RÉSEAU GAZ

Le site ne sera pas raccordé à un réseau de gaz.

4.6.4 AIR COMPRIME

Le site ne disposera pas de compresseur.

4.6.5 CHARGE DES ENGINS DE MANUTENTION

Le site ne disposera pas d'équipements de manutention. Les contenants vides seront déplacés via des palans. Des engins agricoles seront stationnés sous le hangar et seront amenés à circuler sur le site.

4.6.6 CHAUFFAGE

L'entreprise ne prévoit pas de chaufferie sur le site. Les chais ne seront pas chauffés.

4.6.7 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT

L'entreprise ne disposera pas d'installations de refroidissement.

4.6.8 TÉLÉCOMMUNICATION

Le personnel disposera de téléphones portables.

4.6.9 UTILITÉS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR)

Certaines MMR auront besoin d'électricité pour :

- faire fonctionner les blocs autonomes,
- faire fonctionner les systèmes de détection incendie, intrusion, et leurs asservissements,
- faire fonctionner le groupe motopompe du réseau PIA.

Ces dispositifs seront secourus par batteries :

- autonomie centrale incendie : 12 heures en veille et 5 minutes en alarme,
- autonomie des auxiliaires d'asservissement : 1 heure,
- autonomie détection intrusion : 24 heures minimum et renvoi sur téléphone.

Les PIA auront également besoin de réserves d'émulseurs sous forme de bidons présents au pied de chaque lance.

4.7 MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE

4.7.1 RÉSERVE INCENDIE

La réserve incendie de 600 m³ ne sera pas modifiée. Cette réserve sera accessible par les deux entrées du site et disposera de 3 aires de pompage.

4.7.2 RÉSEAU PIA

L'entreprise projette la mise en place d'un réseau PIA pour équiper le chai existant et le chai projeté. Le local surpresseur et la cuve associée seront situés sur la façade nord du nouveau chai.

4.7.3 EXTINCTEURS

Des extincteurs d'une puissance minimale de 144 B seront positionnés dans les chais de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre l'extincteur le plus proche soit inférieure à 15 m.

4.7.4 DÉTECTION INCENDIE

Les chais seront dotés d'une détection incendie de type détection de fumée. Les alarmes seront télétransmises au gérant qui réside à moins de 5 minutes du site.

4.7.5 DÉTECTION INTRUSION

L'ensemble du site sera placé sous détection intrusion avec des capteurs de contact sur les ouvertures et des radars. Les alarmes seront télétransmises au gérant qui réside à moins de 5 minutes du site.

4.7.6 PROTECTION Foudre

L'ARF a déterminé le besoin de la protection et de la prévention foudre et des installations à protéger. Les niveaux à obtenir sont les suivants :

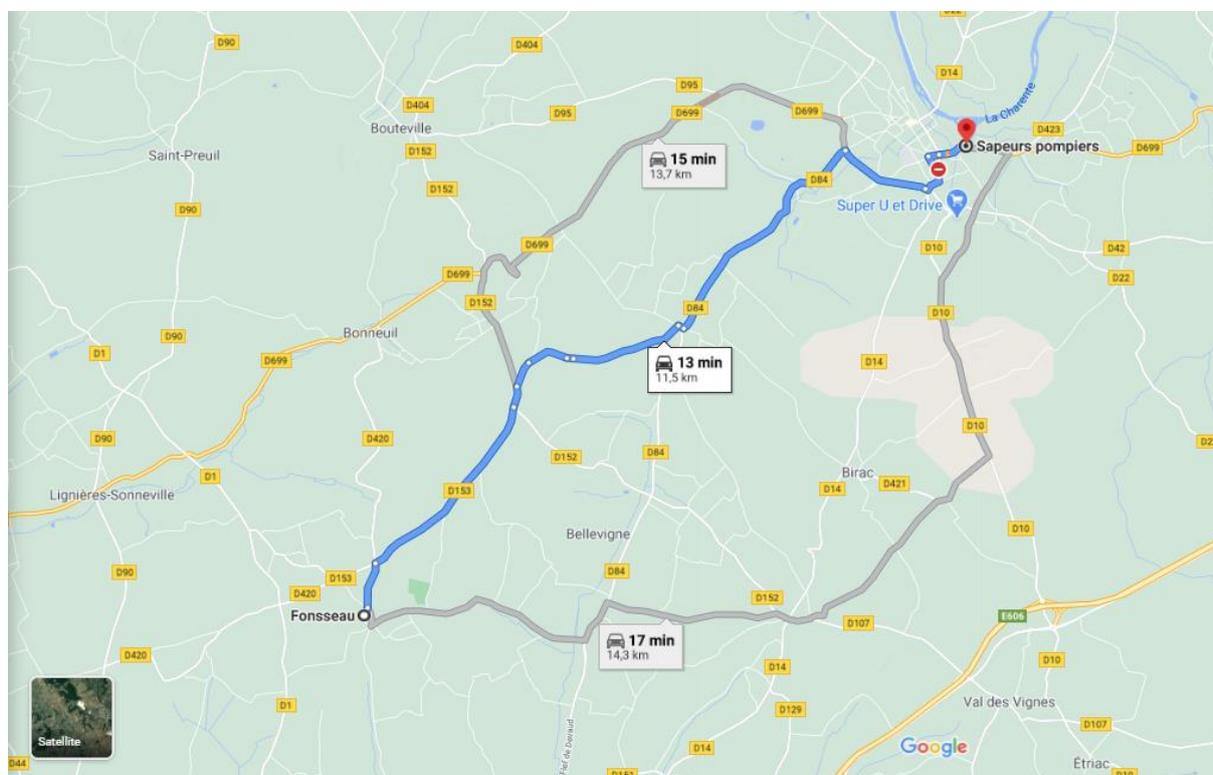
| Installations | NPF | | |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|---|
| | IEPF | IIPF | Prévention |
| Aires de dépotage | - | - | Foudre sur chargement camions Avec mise à la terre |
| Chai1 | Pas de protection nécessaire | Pas de protection nécessaire | - |
| Chai 2 | Pas de protection nécessaire | Pas de protection nécessaire | - |

Tableau 7 : Niveaux de protection foudre à atteindre par structure

4.7.7 MOYENS EXTÉRIEURS

4.7.7.1 LUTTE INCENDIE

Le SDIS 16 sera sollicité en cas d'incendie sur le site. La caserne la plus proche est celle de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE à 11,5 km à l'est.



Source : GoogleMap

Figure 11 : Estimation du temps de trajet entre le centre de secours et le site

Les moyens extérieurs existants sont indiqués au chapitre 3.10.1.

4.7.7.2 SECOURS AUX BLESSÉS

Les moyens externes suivants peuvent être mobilisés sur le site en cas d'accident :

- SAMU 15
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- Hôpital de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE : 05 45 78 78 00.

4.8 FLUX MATIÈRES

Les tableaux suivants récapitulent les stocks et flux actuels et projetés de l'entreprise.

| Produits | Quantité max en stock actuelle | Quantité max en stock projetée | Flux max Annuel actuel | Flux max Annuel projeté |
|------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------|
| Alcools entrants | 499,9 m ³ | 1 000 m ³ | 60 m ³ | 60 m ³ |
| Alcools sortants | | | / | 60 m ³ |

Tableau 8 : Stocks et flux de matières entrantes

À l'issue de la phase de remplissage des chais, les volumes d'alcools entrants et sortants seront identiques soit 60 m³/an.

4.9 DÉCHETS

À la suite du projet, les principaux déchets produits par le site seront des déchets verts et des boues de séparateur d'hydrocarbures. L'activité de vieillissement d'alcools ne génère pas de déchets.

| Désignation | Code déchet | Quantité produite | Provenance interne | Stockage interne | Élimination |
|---|----------------------|-----------------------|----------------------------|---|--|
| Déchets divers | 20 01 01 20 01 08 | <1 t/an <1 t/an | Papier DIB | Containers communaux Benne tout venant | Communauté de communes |
| Déchets verts | 20 02 01 | - | - | - | Sur place |
| Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières | 02 07 01 | 65 m ³ | Aire de lavage | Cuve enterrée de 15 m ³ | Valorisé par épandage suivant le plan d'épandage en annexe |
| Emballages souillés de produits phytosanitaires | 02 01 08 | 7 - 8 sacs par an | Aire de lavage | Dans le local phyto | ADIVALOR |
| Eaux de lavage contenant des produits phytosanitaires | 02 01 08 | 35 m ³ | Aire de lavage | Cuve enterrée de 15 m ³ | Traité sur place via le procédé ECOBANG |
| Boue du séparateur d'hydrocarbures | 13 05 02 | <1 m ³ /an | Séparateur d'hydrocarbures | Pompage | ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT |

Tableau 9 : Production de déchets projetés

4.10 CONSOMMATIONS

Le tableau suivant résume les consommations maximales annuelles et journalières de l'entreprise.

| Utilités | Consommation maximale actuelle | | Consommation maximale projetée | |
|--------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| | Annuelle | Journalière | Annuelle | Journalière |
| Eau de ville | 100 m ³ | 1 m ³ | 100 m ³ | 1 m ³ |
| Électricité | 7 500 kWh | - | 15 000 kWh | - |

Tableau 10 : Consommations